



# Je suis maman et je veux récupérer la garde de ma fille

Par **De Las Heras Chloe**, le **01/11/2018** à **01:24**

Bonjour,

Le 2 juillet 2018, le JAF de Bayonne a décidé, avec mon accord, de laisser la garde de ma fille à son père : en effet à cette période je vivais un véritable cataclysme financier : j'étais à mon compte, deux loyers à payer (mon local professionnel et mon habitation) plus les charges plus les prélèvements, en clair, je n'arrivais plus à honorer tous mes paiements, j'ai donc décidé de laisser ma fille de deux ans à son père car je n'aurais jamais pu entraîner mon bébé dans cette spirale de l'enfer.

Aujourd'hui ma situation évolue : Je déménage à Bordeaux dans un T3 ce qui veut dit que ma fille aura sa chambre et une place en crèche est en train de voir le jour car à l'heure actuelle elle ne va dans aucune structure d'accueil.

Aidez-moi, que dois je faire pour récupérer mon bébé ? son père est sans arrêt en train de me dire qu'aux yeux de la loi, je l'ai abandonnée et que jamais je ne la récupérerai. Dites-moi quoi faire, je n'en dors plus, je n'en peut plus.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **01/11/2018** à **08:19**

Bonjour,

Vous faites une nouvelle demande dans ce sens auprès de votre JAF, justificatif à l'appui.  
Vous faites ces démarches via votre avocat.